

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



**Formamide ≥99,5 %, p.a.**

numéro d'article: **6749**  
Version: **1.0 fr**

date d'établissement: 22.10.2015

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Identification de la substance	<b>Formamide</b>
Numéro d'article	6749
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2119496064-35-xxxx
No index	616-052-00-8
Numéro CE	200-842-0
Numéro CAS	75-12-7

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** substance chimique de laboratoire

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Carl Roth GmbH + Co KG  
Schoemperlenstr. 3-5  
D-76185 Karlsruhe  
Allemagne

**Téléphone:** +49 (0) 721 - 56 06 0

**Téléfax:** +49 (0) 721 - 56 06 149

**e-mail:** [sicherheit@carlroth.de](mailto:sicherheit@carlroth.de)

**Site web:** [www.carlroth.de](http://www.carlroth.de)

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité : Division sécurité au travail et protection de l'environnement

**e-mail (personne compétente)** : [sicherheit@carlroth.de](mailto:sicherheit@carlroth.de)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence **Poison Centre Munich: +49/(0)89 19240**

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Classification selon SGH			
Rubrique	Classe de danger	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.6	cancérogénicité	(Carc. 2)	H351
3.7	toxicité pour la reproduction	(Repr. 1B)	H360FD
3.9	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	(STOT RE 2)	H373

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



**Formamide ≥99,5 %, p.a.**

numéro d'article: **6749**

## Remarques

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la RUBRIQUE 16.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)**

### Mention d'avertissement

**Danger**

### Pictogrammes



### Mentions de danger

H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang, système cardiovasculaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Conseils de prudence

#### **Conseils de prudence - prévention**

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### **Conseils de prudence - intervention**

P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
-----------	---

Usage réservé aux utilisateurs professionnels

**Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**

Mention d'avertissement: **Danger**

Symbole(s)



H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

## 2.3 Autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



**Formamide ≥99,5 %, p.a.**

numéro d'article: **6749**

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nom de la substance	Formamide
No index	616-052-00-8
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2119496064-35-xxxx
Numéro CE	200-842-0
Numéro CAS	75-12-7
Formule moléculaire	CH <sub>3</sub> NO
Masse molaire	45,02 g/mol

#### Substance extrêmement préoccupante (SVHC)

Nom de la substance	No CAS	%M	Énuméré dans	Remarques
formamide	75-12-7	100	Liste des candidats	Repr. A57c

#### Légende

Liste des candidats Substances remplissant les critères visés à l'article 57 et en vue d'une inclusion à terme dans l'annexe XIV  
Repr. A57c Toxique pour la reproduction (article 57c)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours



#### Notes générales

Enlever les vêtements contaminés.

#### Après inhalation

Fournir de l'air frais. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Après contact cutané

Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Après ingestion

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Perte du réflexe de redressement, et de l'ataxie

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Formamide  $\geq 99,5$  %, p.a.

numéro d'article: 6749

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
l'eau pulvérisée, mousse, poudre d'extincteur à sec, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Peut exploser sous l'effet de la chaleur.

#### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: oxydes azotés (NO<sub>x</sub>), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), cyanhydrique (HCN, acide prussique)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Porter un appareil respiratoire autonome.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

#### Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

#### Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Formamide  $\geq 99,5$  %, p.a.

numéro d'article: 6749

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser un échappement (laboratoire). Éviter l'exposition.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

#### Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

#### Considération des autres conseils

- **Exigences en matière de ventilation**

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

- **Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage**

Température de stockage recommandée: 15 - 25 °C.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

non pertinent

#### DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition

- **valeurs relatives à la santé humaine**

Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
DNEL	6,66 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
DNEL	0,952 mg/kg	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
DNEL	0,66 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

- **valeurs relatives pour l'environnement**

Effet	Seuil d'exposition	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
PNEC	0,5 mg/l	eau douce	court terme (cas isolé)
PNEC	0,5 mg/l	eau de mer	court terme (cas isolé)
PNEC	100 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
PNEC	1,26 mg/kg	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
PNEC	0,151 mg/kg	sol	court terme (cas isolé)

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Formamide  $\geq 99,5$  %, p.a.

numéro d'article: 6749

Effet	Seuil d'exposition	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
PNEC	5 mg/l	eau	continuellement

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)



#### Protection des yeux/du visage

Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

#### Protection de la peau

- **protection des mains**

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- **type de matière**

NR: caoutchouc naturel, latex

- **épaisseur de la matière**

0,65 mm.

- **délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant**

>480 minutes (perméation: niveau 6)

- **mesures de protection diverse**

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Formation d'aérosol ou de nébulosité. Type: A (contre les gaz et les vapeurs organiques avec un point d'ébullition de  $> 65$  °C, code couleur: marron). Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	liquide (fluide)
Couleur	incolore - jaune clair
Odeur	comme l'ammoniaque
Seuil olfactif	Il n'existe pas de données disponibles

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



**Formamide ≥99,5 %, p.a.**

numéro d'article: **6749**

## **Autres paramètres physiques et chimiques**

(valeur de) pH	8 - 10 (eau: 200 g/l, 20 °C)
Point de fusion/point de congélation	2,6 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	218,3 °C à 1.013 hPa
Point d'éclair	152 °C à 1.013 hPa
Taux d'évaporation	il n'existe pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent (fluide)
<u>Limites d'explosivité</u>	
• limite inférieure d'explosivité (LIE)	2,7 % vol
• limite supérieure d'explosivité (LSE)	19 % vol
Limites d'explosivité des nuages de poussière	non pertinent
Pression de vapeur	0,081 hPa à 25 °C
Densité	1,13 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Densité de vapeur	1,56 air = 1
Densité globale	Ne s'applique pas
Densité relative	Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.
<u>Solubilité(s)</u>	
Solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible
<u>Coefficient de partage</u>	
n-octanol/eau (log KOW)	-0,82 (25 °C) (ECHA)
Carbone organique du sol/de l'eau (log KOC)	0,177 (ECHA)
Température d'auto-inflammabilité	>500 °C - ECHA
Température de décomposition	>140 °C (ECHA)
<u>Viscosité</u>	
• viscosité dynamique	3,75 mPa s à 20 °C
Propriétés explosives	aucune
Propriétés comburantes	aucune

## **9.2 Autres informations**

Il n'y a aucune information additionnelle.

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Formamide  $\geq 99,5$  %, p.a.

numéro d'article: 6749

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

En cas d'échauffement: Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

### 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Alcalis, Combustibles,  
Danger d'explosion: Phosphore oxydes, Peroxyde d'hydrogène

### 10.4 Conditions à éviter

La décomposition s'opère à partir de températures de:  $>140$  °C.

### 10.5 Matières incompatibles

Il n'y a aucune information additionnelle.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce	Source
oral	LD50	5325 mg/kg	rat	ECHA
cutané	LD50	$>3000$ mg/kg	rat	ECHA
inhalation: vapeur	LC50	$>21$ mg/l/4h	rat	

#### Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

#### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

#### Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

##### Cancérogénicité:

Susceptible de provoquer le cancer

##### Toxicité pour la reproduction:

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

##### • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).



# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



**Formamide  $\geq 99,5$  %, p.a.**

numéro d'article: **6749**

## • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang, système cardiovasculaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

### • En cas d'ingestion

des données ne sont pas disponibles

### • En cas de contact avec les yeux

des données ne sont pas disponibles

### • En cas d'inhalation

des données ne sont pas disponibles

### • En cas de contact avec la peau

des données ne sont pas disponibles

## Autres informations

Lésions du foie et des reins. Perte du réflexe de redressement, et de l'ataxie.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

selon 1272/2008/CE: N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### Toxicité aquatique (aiguë)

Effet	Valeur	Espèce	Source	Durée d'exposition
LC50	6.569 mg/l	poisson	ECHA	96 heures
EC50	>500 mg/l	invertébrés aquatiques	ECHA	48 heures

#### Toxicité aquatique (chronique)

Effet	Valeur	Espèce	Source	Durée d'exposition
EC50	>1.000 mg/l	micro-organismes	ECHA	30 min
NOEC	1.000 mg/l	micro-organismes	ECHA	30 min

### 12.2 Processus de la dégradabilité

La substance est facilement biodégradable.

Demande Théorique en Oxygène avec une nitrification: 1,777 mg/mg

Demande Théorique en Oxygène: 0,3554 mg/mg

Dioxyde de Carbone Théorique: 0,9775 mg/mg

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



**Formamide ≥99,5 %, p.a.**

numéro d'article: **6749**

Processus	Vitesse de dégradation	Temps
biotique/abiotique	90 - 100 %	28 d

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

n-octanol/eau (log KOW) -0,82 (25 °C)

## 12.4 Mobilité dans le sol

Le coefficient normalisé basé sur la teneur en carbone organique (Organic Carbon) 0,177

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

## 12.6 Autres effets néfastes

Légèrement dangereux pour l'eau.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

### 13.2 Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

### 13.3 Remarques

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |   |  |
|------|---|--|
| 14.1 | Numéro ONU  | (non soumis aux règlements sur le transport)   |
| 14.2 | Désignation officielle de transport de l'ONU          | non pertinent  |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport                 | non pertinent  |
|      | Classe  | -  |
| 14.4 | Groupe d'emballage                                    | non pertinent  |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement                          | aucune (pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses) |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur |  |
|      | Il n'y a aucune information additionnelle.            |  |

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



**Formamide ≥99,5 %, p.a.**

numéro d'article: **6749**

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**  
Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

**14.8 Informations pour chacun des règlements types des Nations unies**

• **Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

• **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

Non soumis à l'IMDG.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)**

• **Règlement 649/2012/UE concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)**

Pas énuméré.

• **Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)**

Pas énuméré.

• **Règlement 850/2004/CE concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Pas énuméré.

• **Restrictions selon REACH, Annexe XVII**

pas énuméré

• **Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV)**

Nom selon l'inventaire	No CAS	Énuméré dans	Remarques
formamide	75-12-7	Liste des candidats	Repr. A57c

**Légende**

Liste des candidats

Substances remplissant les critères visés à l'article 57 et en vue d'une inclusion à terme dans l'annexe XIV

Repr. A57c

Toxique pour la reproduction (article 57c)

• **Réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules (2004/42/CE, Directive Decopaint)**

Teneur en COV

100 %

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II**

pas énuméré

**Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)**

pas énuméré

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



**Formamide ≥99,5 %, p.a.**

numéro d'article: **6749**

## Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

pas énuméré

### Inventaires nationaux

La substance est répertoriée dans les inventaires nationaux suivants:

- EINECS/ELINCS/NLP (Europe)
- REACH (Europe)

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
CMR	Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction
COV	Composés Organiques Volatils
DMEL	Derived Minimal Effect Level (dose dérivée avec effet minimum)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	la convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No index	le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
Repr.	toxicité pour la reproduction
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



**Formamide ≥99,5 %, p.a.**

numéro d'article: **6749**

## Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE
- Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)

## Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H351	susceptible de provoquer le cancer
H360FD	peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus
H373	risque présumé d'effets graves pour les organes (sang, système cardiovasculaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

## Clause de non-responsabilité

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.